

RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION DES PERTES MASSIVES

Un aperçu par Emma Cunliffe, professeure à la Allard School of Law de l'Université de Colombie-Britannique, Directrice des politiques et de la recherche de la Commission des Pertes Massives



**PETER A. ALLARD
SCHOOL OF LAW**

THE UNIVERSITY OF BRITISH COLUMBIA

Les trois phases



NOTRE MANDAT

Comprendre les causes, le contexte et les circonstances des pertes massives

VIOLENCE

Questions abordées :

- Violence fondée sur le sexe et violence entre partenaires intimes
- Antécédents de violence de l'agresseur

COLLECTIVITÉS

Questions abordées :

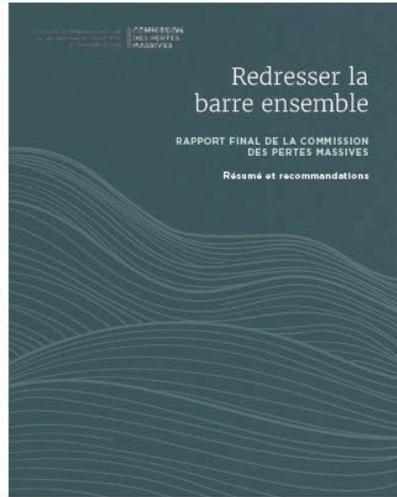
- Accès aux armes à feu
- Soutien après les pertes massives
- Groupes affectés de manière différenciée

SERVICES DE POLICE

Questions abordées :

- Intervention en cas d'incident critique
- Communications de la police
- Matériel de police

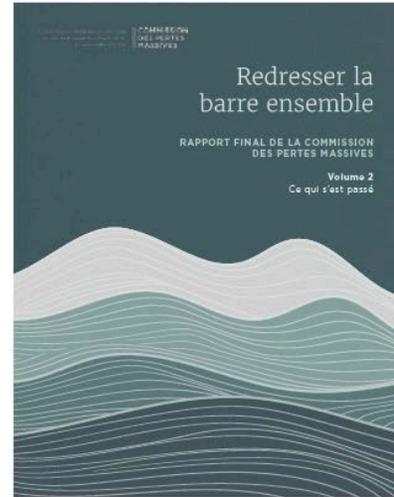
Volumes du Rapport



Résumé et recommandations



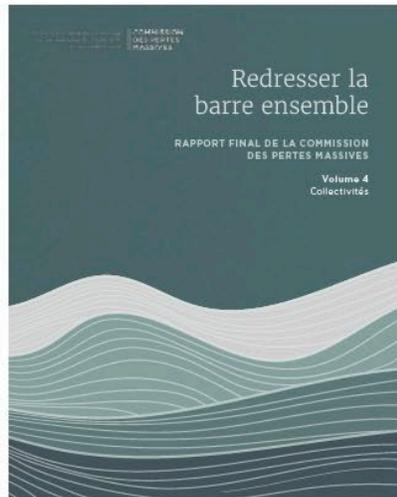
Volume 1
Approche et but visé



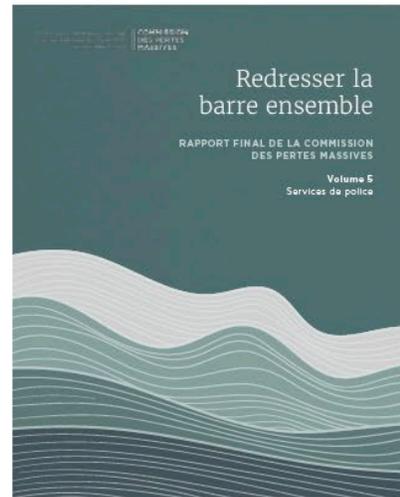
Volume 2
Ce qui s'est passé



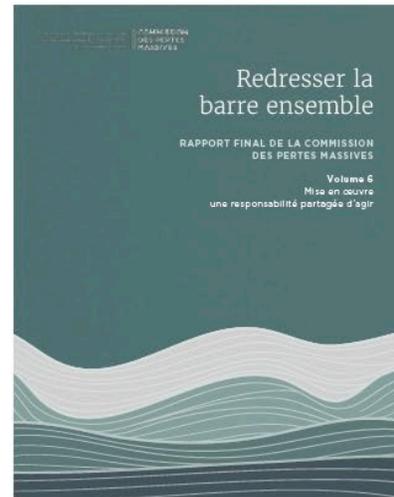
Volume 3
Violence



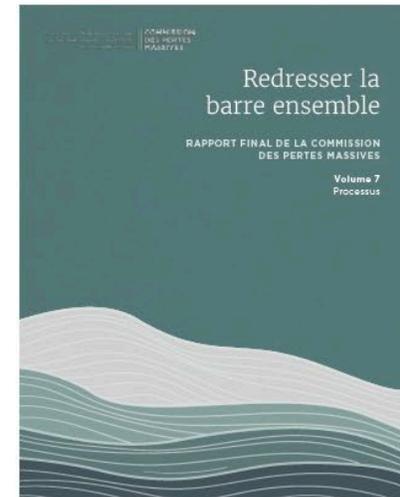
Volume 4
Collectivités



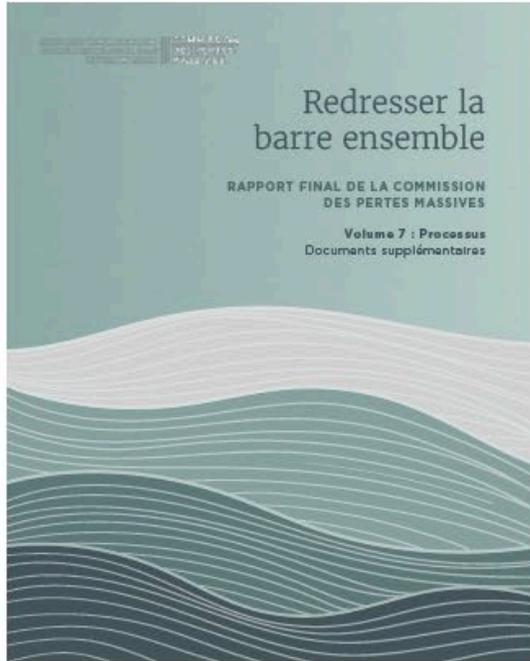
Volume 5
Services de police



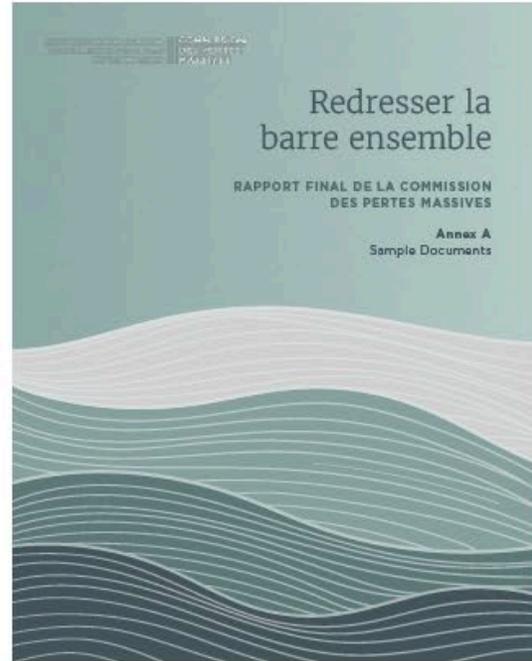
Volume 6
Mise en œuvre : une responsabilité partagée d'agir



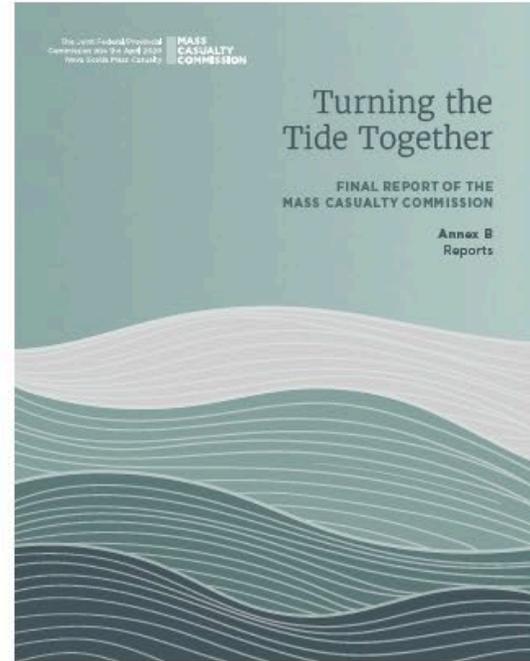
Volume 7
Processus



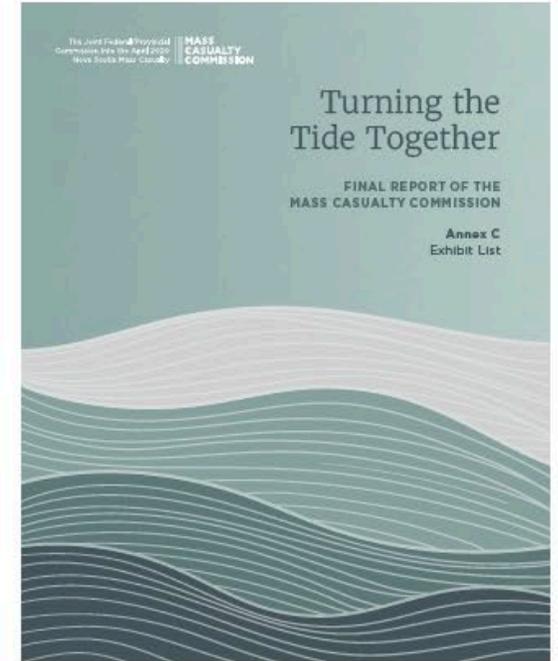
Volume 7 : Processus
Documents
supplémentaires



Annex A
Échantillons de
documents



Annex B
Rapports



Annex C
Pièces à conviction

Volume 3 : Violence

- Partie A : L'agresseur
 - Partie B : Pertes massives
 - Partie C : Prévention des pertes massives
- 
- A decorative graphic at the bottom of the slide consisting of multiple thin, light blue wavy lines that create a sense of movement and depth, resembling a stylized landscape or water ripples.

Volume 4 : Collectivités

- Partie A : Ruralité et collectivités rurales
 - Partie C : Sécurité et bien-être communautaires
 - Partie D : Application des leçons apprises
- 
- A decorative graphic at the bottom of the slide consisting of multiple thin, light blue wavy lines that create a sense of movement and depth, resembling a stylized horizon or water ripples.

Volume 5 : Services de police

- Partie C : Réimaginer les services de police au Canada
- Partie D : Pratiques policières au quotidien



Autres tomes

- Volume 6 : *Mise en oeuvre - une responsabilité partagée d'agir*
- Volume 7 : *Processus*



Principales constatations, leçons apprises et recommandations

Nos conclusions se déclinent en trois étapes.

1. D'abord, nous cernons les constatations qui se rapportent aux questions et aux problèmes énoncés dans notre mandat.
2. Ensuite, à partir de ces principales constatations, nous cernons les leçons apprises, qui reflètent les connaissances que nous avons acquises.
3. Enfin, sur la base de ces leçons apprises, nous élaborons nos recommandations afin que les membres de nos gouvernements, de nos institutions et de nos collectivités puissent prendre rapidement des mesures.

Chapitre 1 Antécédents de l'agresseur sur le plan de la violence et de la coercition

PRINCIPALE CONSTATATION Le comportement violent et intimidant de l'agresseur a été facilité par le pouvoir et les privilèges dont il bénéficiait en tant qu'homme blanc jouissant d'un statut professionnel et de moyens considérables.

Chapitre 6 Points d'intervention manqués

PRINCIPALE CONSTATATION Bien que la collectivité ait été largement au courant du comportement non seulement violent, mais aussi illégal, intimidant et prédateur de l'agresseur depuis plusieurs années, des obstacles empêchaient de signaler ces problèmes en toute sécurité, notamment la crainte de représailles, l'inefficacité des points d'accès et le manque de confiance dans une intervention adéquate de la police. Ces obstacles ont été amplifiés par l'exercice du pouvoir et des privilèges, ainsi que par le manque de confiance dans la police et les autres autorités, en particulier pour les membres des communautés marginalisées. Les obstacles au signalement ont bloqué les signaux d'alarme et ont fait manquer des occasions d'intervenir face à son comportement.

LEÇON APPRISE Un changement culturel est nécessaire pour que (a) nos institutions rendent possibles des mécanismes de signalement accessibles, sûrs et crédibles; (b) la promotion de la prévention de la criminalité et de la sécurité communautaire devienne une responsabilité partagée; et (c) les préjugés systémiques existants qui favorisent les agresseurs privilégiés soient combattus.

Chapitre 9 Sociologie des incidents impliquant des pertes massives

PRINCIPALE CONSTATATION Si la violence est majoritairement le fait des hommes, la plupart d'entre eux n'y recourent pas. Cependant, les pertes massives sont un phénomène sexospécifique. Les pertes massives sont presque universellement commises par des hommes. Quelle que soit la mesure utilisée, la plupart des actes de violence graves en Amérique du Nord sont commis par des hommes et des garçons. Cela inclut la violence contre des étrangers, la violence contre des membres de la famille et les partenaires intimes, de même que les pertes massives. La possession d'armes à feu, les décès liés aux armes à feu et, plus généralement, la violence armée sont tous des phénomènes sexospécifiques.

PRINCIPALE CONSTATATION En raison du biais sexospécifique, le lien bien établi entre la violence fondée sur le sexe et les pertes massives continue d'être négligé dans nombre de recherches, commentaires et mesures de prévention et de réponse à la violence, y compris les incidents impliquant des pertes massives.

Chapitre 10 Échec collectif et systémique en matière de protection des femmes

PRINCIPALE CONSTATATION La violence fondée sur le sexe, la violence entre partenaires intimes et la violence familiale constituent une épidémie. Comme la pandémie de COVID-19, elle représente une urgence sanitaire à laquelle l'ensemble de la société doit réagir de manière conséquente.

PRINCIPALE CONSTATATION Bien qu'elle soit vécue par tous les sexes, ces formes de violence touchent un nombre particulièrement important et disproportionné de femmes et de filles. Son impact est encore plus grave sur certains groupes de femmes et de filles marginalisés au sein de la société canadienne : les femmes et filles autochtones; les femmes et filles noires et racisées; les femmes et filles immigrées et réfugiées; les personnes bispirituelles, lesbiennes, gay, bisexuelles, transgenres, queer, intersexes et de genre et de sexe différents (2ELGBTQI+); les personnes atteintes d'une incapacité; ainsi que les femmes vivant dans des communautés rurales, isolées et nordiques.

Recommandation V.6

VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES ET POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE DE LA POLICE ET DU PROCUREUR DE PORTER DES ACCUSATIONS CRIMINELLES

La Commission recommande que :

- a) La police et les procureurs ou avocats de la Couronne examinent attentivement le contexte de la violence entre partenaires intimes, et plus particulièrement le contrôle coercitif, lorsqu'ils envisagent de porter des accusations criminelles contre des survivantes de ce type de violence;
- b) Les enquêtes de police et les poursuites publiques fassent intervenir des experts afin de veiller à ce que les dynamiques de la violence entre partenaires intimes soient bien comprises.

Recommandation V.7

LUTTE CONTRE LA CONDAMNATION DES VICTIMES ET L'HYPERRESPONSABILISATION DES FEMMES SURVIVANTES

La Commission recommande que :

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent avec et appuient les groupes communautaires et les experts du secteur de la défense et du soutien contre la violence fondée sur le sexe à mettre au point et à fournir des supports de prévention et des programmes de sensibilisation sociale pour lutter contre la condamnation des victimes et l'hyperresponsabilisation (demander à une personne plus que ce que l'on attendrait normalement d'une personne ordinaire) des femmes survivantes de la violence fondée sur le sexe.

Recommandation V.8

ÉVALUATIONS DES RISQUES CENTRÉES SUR LES FEMMES

La Commission recommande que :

- a) Le gouvernement fédéral entreprenne et soutienne l'élaboration d'un cadre commun pour les évaluations des risques centrées sur les femmes, dans le contexte d'un processus dirigé par le secteur de la défense et du soutien contre la violence fondée sur le sexe.
- b) Tous les organismes responsables de l'élaboration et de l'application des outils d'évaluation des risques intègrent ce cadre commun dans leur travail, en collaboration avec le secteur de la défense et du soutien contre la violence fondée sur le sexe, et sur la base de la contribution directe des survivantes.
- c) Le cadre commun et les outils d'évaluation des risques élaborés à partir de ce cadre ait pour double objectif d'assurer une réponse efficace aux menaces immédiates et une protection à long terme.

- **V.9** : CRÉER DES ESPACES SÛRS POUR DÉNONCER LA VIOLENCE
- **V.10** : REMPLACEMENT DES POLITIQUES ET PROTOCOLES IMPOSANT DE PROCÉDER À UNE ARRESTATION ET À UNE INCULPATION POUR LES INFRACTIONS DÉCOULANT DE LA VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES
- **V.11** : MÉCANISME DE REDDITION DE COMPTES EXTERNE CIBLANT LES RÉPONSES DES SERVICES DE POLICE À LA VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES
- **V. 12** : APPROCHES EFFICACES POUR LUTTER CONTRE LE CONTRÔLE COERCITIF EN TANT QUE FORME DE VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE, ENTRE PARTENAIRES INTIMES ET À L'ENCONTRE DE MEMBERS DE LA FAMILLE
- **V.13** : FINANCEMENT À LA HAUTEUR DU NIVEAU EPIDEMIQUE POUR LA PREVENTION ET LES INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE VIOLENCE FONDEE SUR LE SEXE

- **V.14** : MOBILISER UNE RÉPONSE PANSOCIÉTALE
- **V.15** : STRATÉGIES ET MESURES CENTRÉES SUR LES FEMMES
 - La reconnaissance de l'expertise et de l'expérience du secteur de la défense et du soutien contre la violence fondée sur le sexe, y compris des survivantes de la violence fondée sur le sexe, est essentielle.
- **V.16** : DONNER LA PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ DES FEMMES
- **V.17** : CADRE NATIONAL DE REDDITION DE COMPTES (COMMISSAIRE INDÉPENDANT ET IMPARTIAL À LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE)

Recommandation C.16

AFFECTATION DE FONDS POUR LA SÉCURITÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES COLLECTIVITÉS

La Commission recommande que :

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux :

- a) adoptent des méthodes d'affectation de fonds pour les initiatives de sécurité et de bien-être des collectivités qui tiennent compte du contexte propre aux régions rurales et éloignées;
- b) modifient les budgets pour mettre davantage l'accent sur les activités de prévention.

- **C.6** : REVITALISATION DES SERVICES AUX VICTIMES FOURNIS PAR LA POLICE AU MOYEN D'UN DEVOIR DE DILIGENCE
- **C.14** : PROMULGUER DES LOIS SUR LA SÉCURITÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES COLLECTIVITÉS
- **C.17** : PROMOUVOIR L'INTERVENTION DES TÉMOINS COMME PRATIQUE COURANTE
- **C.19** : SURVEILLANCE PROACTIVE PAR LES ORGANISMES D'AGRÉMENT PROFESSIONNEL
- **C.20** : SURVEILLANCE DES SERVICES AUX COMMUNAUTÉS PAUVRES ET MARGINALISÉES FINANCÉS PAR L'ÉTAT

- 
- **C.22** : RÉVOCATION DES PERMIS D'ARMES À FEU EN CAS DES PERSONNES RECONNUES COUPABLES DE VIOLENCE FAMILIALE OU D'INFRACTIONS LIÉES À LA HAINE
 - **C.25** : APPLICATION EFFICACE, COHÉRENTE ET RESPONSABLE DES RÈGLEMENTS SUR LES ARMES À FEU
 - **C. 32** : PROMOUVOIR ET SOUTENIR DES MASCULINITÉS SAINES

LEÇON APPRISE L'identification et le combat de la misogynie, du racisme, de l'homophobie et des autres attitudes inégalitaires au sein des services de police doivent figurer au coeur des stratégies visant à améliorer le maintien de l'ordre au quotidien. Si la police continue de ne pas croire les femmes, d'opérer dans l'ignorance quant à la façon dont la violence et les traumatismes s'expriment, et de travailler de façon cloisonnée plutôt que de faire partie d'un système coordonné contribuant à la sécurité communautaire, les problèmes que nous avons documentés dans le présent Rapport persisteront.

Recommandation P.74

LUTTER CONTRE LES PRÉJUGÉS SYSTÉMIQUES

La Commission recommande que :

Le gouvernement, les services de police et les programmes de formation de la police placent l'objectif consistant à identifier et à combattre la misogynie, le racisme, l'homophobie et les autres attitudes inégalitaires au coeur de toutes les stratégies d'amélioration de la qualité du maintien de l'ordre au quotidien au Canada.

Recommandation P.75

PRÉVENIR LA VIOLENCE ET ASSURER LA SÉCURITÉ

La Commission recommande que :

Le gouvernement, les services de police et les programmes de formation de la police mettent l'accent sur le fait que le principal objectif de chaque intervention de la police en réponse à une plainte pour violence ou à l'expression d'une crainte de subir des actes de violence est de prévenir une escalade de la situation posant problème; en même temps, il est tout aussi prioritaire d'assurer la sécurité des personnes qui ont subi des actes de violence, notamment par le biais de la collaboration avec les autres membres du secteur de la défense et du soutien contre la violence fondée sur le sexe.

- **P.51:** RÉÉCRIRE ET PUBLIER LES POLITIQUES DE LA GRC
- **P.53 :** SERVICES DE POLICE ADÉQUATS DANS LES COLLECTIVITÉS RURALES ET ÉLOIGNÉES
- **P.56 & P.70 :** MODERNISER LA RECHERCHE ET LA FORMATION DE LA POLICE
- **P.68 :** ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS
- **P.71 :** PRISE DE NOTES



Recommandation I.1

**ORGANE DE MISE EN OEUVRE ET DE REDDITION DE COMPTES
MUTUELLE DE « REDRESSER LA BARRE ENSEMBLE »**

Merci beaucoup !

cunliffe@allard.ubc.ca